ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un assortiment de meubles de maison, divers, etc.

H. C. Ramos vs F. C. Granzin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,802—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 mars 1904, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un assortiment entre pêt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison assorti et dépendances, installations, ornements, divers, etc., d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John C. Davey Jr. avocat pour le plaignant.

8 fév—25—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Molly McCoy Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — Nos 61,741 et 61,789 consolidées — En vertu d'un writ de fieri facias contre Carter Smith, défendeur en faveur de Octave Baquie et Avignet Hoard, plaignants in Rule, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 mars 1904 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Les droits d'usufruits de Carter Smith, défenseur in Rule dans et à:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis Robertson, Villeré, et Conti, mesurant vingt huit pieds, cinq pouces à la rue St Louis, sur cent pieds de profondeur portant le No 1542 rue St Louis, l'usufruit duquel fut acquis par ledit Carter Smith d'après le dernier testament de la défunte Molly McCoy Smith, enrégistré et dûment validé dans la Cour civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le 29me jour de mars 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée

(Laquelle propriété avait été acquise par la défunte par jugement le 1er octobre 1887 dans l'affaire de la succession de Nathaniel McCoy, No 22,135, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions— Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

H. Chiapella, avocat pour la plaignante in Rule.

13 fév—13 15 19 26 — mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Vente par le Shérif Civil pour effectuer un partage d'une Propriété améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1224 rue Désiré.

Alexander Goff Jr et al vs Succession de Alex. Goff Sr et al,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—Division D — No 71,181—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 27 janvier 1904 et signé le 2 février 1904, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée décrétant la vente de la propriété ci-dessous décrite pour effectuer un partage entre les parties intéressées, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Urquhart, Piété et Désiré, désigné comme lot No 8, mesurant vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles

Ensemble avec la bâtisse et les améliorations qui s'y trouvent

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux; l'acquéreur devant payer les taxes de 1903 en plus et au dessus du montant de son enchère.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré avocat pour les plaignants.

19 fév—19 20 26—mars 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Quatrième District.

Peoples Homestead Association vs Mme Margaret Gorman, veuve de Michael E. Dolin et succession de Michael E. Dolin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 68,714 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, S. André, Rousseau et Religieuse, et mesurant trente quatre pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Ste Marie par quatre vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue Rousseau et quatre vingt huit pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté et soixante dix sept pieds, huit pouces et quatre lignes, dans le fond ensemble avec le droit d'usage d'une allée commune dans le fond de douze pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue Rousseau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

29 jan—29 — fév 5 12 19 26 — mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Grandes Propriétés de Valeur Améliorées du Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy.

Etant les Nos 700 et 702 rue Barthélemy et les Nos 3919 et 3921 rue Royale.

Rufus E. Foster vs Hugh Howat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 17 mars 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 179, lequel est borné par les rues Royale, Dauphine, Barthélemy et Alvar (anciennement Jeanne) lesquels dits lots sont désignés par les lettres A et D sur un plan d'arpentage fait par E. Pilié, voyer, et annexé à un inventaire fait par H. P. Labatut, notaire, le 8 octobre 1895, et d'après lequel dit plan les dits lots mesurent comme suit: Le lot A mesurant vingt neuf pieds dix pouces de face à la rue Barthélemy sur une profondeur en façade à la rue Royale de soixante seize pieds trois pouces et quatre lignes et formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy et le lot D mesurant quarante trois pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Royale sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt quinze pieds onze pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Barthélemy, formant une partie de la ligne du fond de lot A.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson avocat pour le plaignant.

12 fév—13 19 26—mars 4 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Premier District

Gustave Beck vs Héritiers de Philip Hoelzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,810—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 mars 1904 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville désigné comme lot No sept dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Poeyfarre, Calliope (anciennement Louisa) et Annunciation, sur un plan dressé par E. Gosthiel, architecte, le 25 avril 1856, et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No sept d'après lequel dit plan, ledit lot mesure en mesure américaine, vingt trois pieds six pouces, six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de soixante seize pieds, dix pouces entre lignes parallèles avec l'usage en commun avec d'autres lots d'une allée s'ouvrant sur la rue Calliope, mesurant trois pieds sept pouces de largeur jusqu'au fond du lot No quinze et de la quatre pieds, quatre pouces de largeur jusqu'au lot No huit d'après ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Clegg et Quintero, avocat pour le plaignant.

26 fév—2o—mars 4 11 18 25 31

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse de l'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet No 456, borné par l'avenue Peters, les rues Union et Chartres, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Union.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Chiapella, avocat pour le plaignant.

13 fév—13 15 19 26 — mars 4 11 17

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir, Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie,

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp; certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904, par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même ilet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet que le ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières No 342 rue Carondelet. L'acte de vente pardevant Ernste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kosenth V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUNE,

Entre les rues Royale et Bourbon,

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes.—Succession de Louise Caine—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B No 72,363. Il sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904, par l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 69, borné par les rues Toulouse St. Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE McCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet.

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'ilet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, tours machine, bouilloire, forgeurs, grue "drop hammer," etc., sur la propriété premièrement décrite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord-ouest de la rue Coliseé, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Deuxième, Coliseé et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Coliseé Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Coliseé desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'ilet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville comprenant la moitié de l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et près de toutes les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C sur un plan fait par S. G. Del Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Galennie, Magasins et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Galennie et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés, écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Galennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et ilet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Galennie sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions. Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs, payables en un, deux et trois ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruns et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

Victor D. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division — No 72,696—Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Victor D Levy soit appelée et tenue suivant la loi, pardevant William Ardill, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, le LUNDI, 14me jour de mars 1904, à 11 heures a m., pour voter et passer sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois à partir de la date de ladite réunion; et que R. L. Tullis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à ladite réunion; et que toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendus.

Nouvelle Orléans, 8 février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: A. J. LEGETT, Député-Greffier.

24 fév—24 28 —mars 4

No 71,459—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — Interdiction de John Sidney Lanata—Cette affaire est soumise pour être entendue—Présent: Gus. Lemle, Esq., avocat pour les plaignants; MM. Saunder et Gurley, avocats pour le défendeur.—Quand après avoir entendu les plaidoiries et la loi et l'évidence, et la loi et l'evidence étant en faveur des pétitionnaires et contre le défendeur et justifiant le décret loi fait, il est ordonné adjugé et décrété que John Sidney Lanata soit et est interdit, et que la Hibernia Bank and Trust Company soit nommé pour prendre charge de sa propriété et ses intérêts d'argent.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que son premier tuteur, Edward L. Fernandez, soit et est ordonné ici de rendre compte à ladite Hibernia Bank and Trust Company pour les fonds de l'interdit et de les remettre à telle compagnie de trust en recevant un reçu en règle.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ledit Edward L. Fernandez enregistre son compte comme tuteur dudit interdit et que le même soit entendu contradictoirement avec la Hibernia Bank and Trust Company et avec le sous-tuteur, et que, si le même est approuvé par la cour, ledit Fernandez soit et il est alors nommé comme la personne qui aura la charge et le maintien de la personne dudit interdit.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que Antoine L. Lanata soit et il est ici nommé comme sous-curateur dudit interdit.

Jugement rendu le 2me jour de février 1904.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 8me jour de février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Député-Greffier.

19 fév—1o 23 29

F. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement installée et commode, à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au-dessus du trottoir sur la façade, gaz citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'ilet No 99 bornée comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur seize cent dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques ilets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement ou résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud-ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds, 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Bilodi étant l'ilet No 776, et lesquels dits lots mesurent chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain ilet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres, et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement à office de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection des billets les assurances devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904, dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne et l'un mesurant 52 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Carondelet la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Girod de 95 pieds 9 pouces 1 ligne entre lignes parallèles et l'autre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Girod sur 128 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis dressé par W. T. Thompson, voyer, le 24 juillet 1860.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente; 10 0/0 comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE ENCOIGNURE DESIRABLE

Rue Fréret à l'encoignure de la rue Quatrième.

Succession de Isabella Williams, veuve du défunt Louis Charleston.

No 72,019—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, près Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ici, daté et signé le 25 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Fréret, Troisième et Locust, désignée comme lot A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Fréret sur 92 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Quatrième, entre lignes parallèles; le tout d'après un croquis annexé à une vente à Mme Isabella Charleston passé pardevant Benjamin Ory, notaire daté le 8 mars 1894.

Conditions: Comptant—L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur qui aussi assumera les taxes de 1904, au-dessus et en plus du prix de la vente; 10 0/0 comptant déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, No 806 rue Perdido.

27 jan—27 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE,

3521 rue S. Liberté, près de la rue Delachaise.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 346 rue Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 19 février 1904, dans l'affaire de la succession de Mary Austin, femme défunte de John Williams, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec un cottage double qui s'y trouve, connu comme 3521 rue Sud Liberté, dans l'ilet borné par les rues Sud Liberté, Delachaise, Howard et Amelia, désigné comme lot 4 et mesurant 29 pieds de face à la